



**HAL**  
open science

## Les premiers contacts diplomatiques entre l'Ifrīqiya et la commune de Pise au XIIe siècle

Mohamed Ouerfelli

### ► To cite this version:

Mohamed Ouerfelli. Les premiers contacts diplomatiques entre l'Ifrīqiya et la commune de Pise au XIIe siècle. Elisabeth Malamut; Mohamed Ouerfelli. De la guerre à la paix en Méditerranée médiévale : acteurs, propagande, défense et diplomatie, Presses universitaires de Provence, pp.207-223, 2021, Le Temps de l'Histoire, 979-10-320-0312-1. halshs-03263854

**HAL Id: halshs-03263854**

**<https://shs.hal.science/halshs-03263854v1>**

Submitted on 2 Jul 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# DE LA GUERRE À LA PAIX EN MÉDITERRANÉE MÉDIÉVALE

Acteurs, propagande, défense et diplomatie

SOUS LA DIRECTION DE  
ÉLISABETH MALAMUT ET MOHAMED OUERFELLI

LE TEMPS DE L'HISTOIRE



collection  
LE TEMPS DE L'HISTOIRE

# **De la guerre à la paix en Méditerranée médiévale**

## **Acteurs, propagande, défense et diplomatie**

SOUS LA DIRECTION DE  
**ÉLISABETH MALAMUT ET MOHAMED OUERFELLI**

2021

PRESSES UNIVERSITAIRES DE PROVENCE

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE PROVENCE

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

29, avenue Robert-Schuman – F – 13621 Aix-en-Provence CEDEX 1

Tél. 33 (0)4 13 55 31 91

pup@univ-amu.fr – Catalogue complet sur [presses-universitaires.univ-amu.fr/editeur/pup](http://presses-universitaires.univ-amu.fr/editeur/pup)  
facebook

DIFFUSION LIBRAIRIES : AFPU DIFFUSION – DISTRIBUTION SODIS

# Les premiers contacts diplomatiques entre l'Ifrīqiya et la commune de Pise au XII<sup>e</sup> siècle

Mohamed Ouerfelli

Aix Marseille Univ, CNRS, LA3M, Aix-en-Provence, France

L'étude des relations diplomatiques dans le monde méditerranéen médiéval s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de renouveau de ce champ de recherche longtemps délaissé. Si l'histoire politique et militaire événementielle des États ne fait plus recette depuis le milieu du xx<sup>e</sup> siècle, le renouvellement de ce domaine ne date que des années 2000, où l'on voit apparaître de nouvelles approches d'histoire totale fondées essentiellement sur la pluridisciplinarité ; on associe désormais l'anthropologie, la sociologie, la prosopographie, la codicologie, l'histoire du droit à l'histoire, mais aussi et depuis quelques années la prise en compte de l'historiographie des deux côtés de la Méditerranée, et non pas seulement du côté européen. Ces perspectives ouvrent de nouvelles pistes de réflexion et de recherche comparées sur le personnel diplomatique, la figure de l'ambassadeur, le temps et les langues de la négociation<sup>1</sup>.

Les études sur les rapports entre le monde latin et les pays d'Islam, notamment entre les villes maritimes italiennes et les États du Maghreb, s'inscrivent dans cette dynamique, mais ces recherches selon des approches pluridisciplinaires sont encore embryonnaires et n'englobent pas la totalité de l'espace méditerranéen, ni toutes les formes d'échanges qui se sont intensifiés dès le xi<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Certes, les sources sont peu nombreuses, fragmentaires et ne

---

1 María Teresa Ferrer Mallol, Jean-Marie Moeglin, Stéphane Péquignot, Manuel Sánchez Martínez, éd., *Negociar en la Edad Media/Négocier au Moyen Âge*, Barcelone, 2005 ; Frédéric Bauden, « Les relations diplomatiques entre les sultans mamelouks circassiens et les autres pouvoirs du dār al-islām : l'apport du ms. ar. 4440 (BnF, Paris) », *Annales islamologiques*, 41, 2007, p. 1-29 ; Stéphane Péquignot, *Au nom du roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, 2009 ; Denise Aigle et Pascal Buresi, éd., *Les relations diplomatiques entre le monde musulman et l'Occident latin (xi<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle)*, *Oriente Moderno*, LXXXVIII, 2, 2008 ; Dejanirah Couto et Stéphane Péquignot, dir., *Les langues de la négociation. Approche historique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017 ; Jean-Marie Moeglin et Stéphane Péquignot, dir., *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge (xi<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.

2 Voir par exemple Frédéric Bauden, « Due trattati di pace conclusi nel dodicesimo secolo tra i Banū Ġāniya, signori delle isole Baleari, e il comune di Genova », in *Documentos y*

se prêtent pas à un examen complet de la question, mais quelques documents d'une remarquable richesse permettent d'appréhender les premiers contacts diplomatiques et la normalisation des échanges entre les deux rives de la Méditerranée sous un angle nouveau. Ils apportent des éléments factuels importants sur le fonctionnement des chancelleries, sur le processus diplomatique et le déroulement des négociations, mais aussi sur l'émergence d'un personnel diplomatique, notamment la figure de l'ambassadeur<sup>3</sup>. C'est le cas en particulier des archives de Pise, qui conservent une précieuse correspondance et les premiers traités de paix et de commerce négociés avec les pouvoirs de l'Occident musulman<sup>4</sup>.

Pour étudier les premiers contacts diplomatiques entre la commune de Pise et l'Ifrīqiya pendant le XII<sup>e</sup> siècle, il convient de s'intéresser d'abord au contexte dans lequel ils sont nés, avant d'analyser le premier document produit dans le cadre de ces premiers contacts, fondés sur la négociation, et enfin d'examiner comment ces relations se sont normalisées et ont évolué à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

## Le contexte des premiers contacts diplomatiques

Les premiers contacts diplomatiques entre la commune de Pise et l'Ifrīqiya se sont déroulés dans un contexte marqué par l'émiettement des pouvoirs islamiques au Maghreb et en al-Andalus. En effet, le XI<sup>e</sup> siècle a connu l'émancipation des villes maritimes italiennes de la tutelle byzantine ; elles s'affirment

---

*manuscritos arabes del Occidente musulman medieval*, éd. N. Martínez de Castilla, Madrid, 2011, p. 33-86 ; Dominique Valérien, « Les agents de la diplomatie des souverains maghrébins avec le monde chrétien (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », *Anuario de Estudios Medievales*, 38/2, 2008, p. 885-900 ; Mohamed Ouerfelli, « Les traités de paix et de commerce entre Pise et l'Égypte au Moyen Âge », in *L'autorité de l'écrit au Moyen Âge (Orient-Occident)*. XXXIX<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP (Le Caire, 30 avril-5 mai 2008), Paris, 2009, p. 45-57 ; *Id.*, « Personnel diplomatique et modalités des négociations entre la Commune de Pise et les États du Maghreb (1133-1397) », in *Les relations diplomatiques au Moyen Âge. Formes et enjeux*. XLI<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP, Lyon, 3-6 juin 2010, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 119-132 ; *Id.*, « Le document diplomatique comme marqueur des échanges : Pise et les États du Maghreb (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », *Les échanges en Méditerranée médiévale. Marqueurs, réseaux, circulations, contacts*, Élisabeth Malamut et Mohamed Ouerfelli, dir., Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2012, p. 69-84 ; *Id.*, « Diplomatic Exchanges between the City of Pisa and the States of the Maghrib (from the 12<sup>th</sup> to the 14<sup>th</sup> Century) », *Mediterranean World*, XXII, 2015, p. 97-112.

- 3 Mohamed Ouerfelli, « Les ambassadeurs pisans dans le monde musulman (l'Égypte et le Maghreb XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », in *La figure de l'ambassadeur entre mondes éloignés. Ambassadeurs, envoyés officiels et représentants diplomatiques entre Orient islamique, Occident latin et Orient chrétien (XI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Nicolas Drocourt, dir., Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 97-110.
- 4 Mekkia Bensaci, *Pise et le Maghrib au Moyen Âge*, thèse de III<sup>e</sup> cycle inédite, Charles-Emmanuel Dufourcq, dir., Université Paris X, 1979 ; Ottavio Banti, « I trattati tra Pisa e Tunisi dal XII al XIV secolo. Lineamenti di storia dei rapporti tra Pisa e il Maghreb », in *L'Italia ed i paesi mediterranei. Vie di comunicazione e scambi commerciali e culturali al tempo delle Repubbliche Marinare*, Pise, 1988, p. 47-50.

et cherchent à se débarrasser du danger musulman, en menant plusieurs expéditions navales dans la Méditerranée occidentale. Ces interventions, qui s'apparentent à une guerre de razzia, visent aussi à conforter les positions des marchands latins à la recherche de nouveaux marchés. La convergence de leurs stratégies s'est traduite par une coalition destinée essentiellement à lutter contre les attaques musulmanes sur les côtes italiennes.

L'objectif primordial des Pisans, comme celui des Génois, ne consistait pas à conquérir des territoires maghrébins ou andalous ; il visait surtout à mettre un terme aux menaces constantes exercées par les musulmans sur la mer et sur le littoral de la péninsule italienne, plus particulièrement les menaces des émirs zirides d'Ifrīqiya et surtout de l'émir de Denia, Muğāhid al'Amīrī<sup>5</sup> (1010-1045). Ce dernier s'est illustré en s'emparant des Baléares, mais aussi de la Sardaigne en 1014, perdue deux ans plus tard<sup>6</sup>. Ses actions à partir de cette île n'étaient pas seulement motivées par la recherche du butin et le simple pillage, mais aussi par une stratégie de conquête et d'installation durable, ce qui allait à l'encontre des intérêts des cités maritimes italiennes, qui entendaient développer leurs réseaux commerciaux dans la Méditerranée occidentale<sup>7</sup>.

Après les années 1020, les flottes pisano-génoises redoublent d'activité contre les Baléares et surtout l'Ifrīqiya en proie à de grandes difficultés. Le Maghreb oriental a en effet vu la dynastie fatimide transférer sa capitale vers le Caire à partir de 972<sup>8</sup>. Un peu moins d'un siècle plus tard, l'Ifrīqiya subit de plein fouet les effets de l'invasion des tribus hilaliennes envoyées par le calife fatimide pour punir l'émir ziride de la proclamation de son indépendance<sup>9</sup>. Mais il peine à s'imposer et à éteindre les nombreuses révoltes éclatées en Ifrīqiya. L'émirat ziride, en état de décomposition depuis plusieurs décennies, s'effondre avec le premier choc hilalien. Al-Mu'izz Ibn Bādīs (1016-1062) se réfugie à Mahdiya en 1057 après sa défaite cuisante à Haydarān, dans le sud-est de l'Ifrīqiya<sup>10</sup>. La faiblesse des Zirides ouvre la voie aux puissances latines pour accentuer leur pression et porter leurs attaques jusque dans les ports maghrébins. L'expédition organisée par Pise, Gênes

- 
- 5 Travis Bruce, *La taifa de Denia et la Méditerranée au XI<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, coll. Méridiennes, 2013.
- 6 *Id.*, « Le califat méditerranéen et maritime de Denia », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 130, 2012, p. 71-84.
- 7 *Id.*, *La taifa de Denia et la Méditerranée*, *op. cit.*, p. 153.
- 8 Farhat Dachraoui, *Le califat fatimide au Maghreb*, 296-362/909-973. *Histoire politique et institutions*, Tunis, STD, 1981, p. 269.
- 9 Ibn Ḥaldūn, *Histoire*, Beyrouth, Dār al-Fikr, 1996, t. VI, p. 211 ; Hady Roger Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides, X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1959, t. I, p. 205 et suiv. ; *Id.*, « De la réalité de la catastrophe hilalienne », *Annales ESC.*, 23/2, 1968, p. 390-396 ; Jean Poncet, « Le mythe de la catastrophe hilalienne », *Annales. Économies, Sociétés et Civilisations*, XXII/5, 1967, p. 1099-1120 ; Dominique Valérian, *Ports et réseaux d'échanges dans le Maghreb médiéval*, Madrid, Casa de Velázquez, 2019, p. 133-134.
- 10 Ibn 'Idhārī al-Marrākūšī, *Al-Bayān al-muğrib fī aḥbār al-Andalus wa-l-Maghrib*, Georges Séraphin Colin et Évariste Levi-Provençal, éd., Beyrouth, 2009, t. I, p. 292-293.

et Amalfi, avec le soutien du pape Victor III (1086-1087), contre Mahdiya et le faubourg de Zwiła, et leur sac en 1087, est la plus spectaculaire<sup>11</sup>. Elle se solde par une victoire de la coalition italienne et un désastre pour le ziride Tamim, contraint de négocier le départ des assaillants moyennant le paiement d'un lourd tribut estimé à 100 000 dinars, la libération des captifs chrétiens, la fin des incursions contre les côtes italiennes et la concession de privilèges commerciaux<sup>12</sup>.

Fortes de leur coalition, Gênes et Pise poussent leurs interventions jusqu'au littoral ibérique. En 1092, Tortose est attaquée ; en 1114-1115, Majorque est à son tour ravagée par des Génois, des Pisans, des Provençaux et des Catalans<sup>13</sup>. La recrudescence des opérations navales pisano-génoises, qui n'est pas sans liens avec les croisades en Orient et la « reconquista », coïncident avec l'effondrement de la puissance almoravide. Celle-ci connaît de sérieux revers, en perdant Saragosse en 1118 au profit des Aragonais, soutenus par des renforts envoyés du Midi de la France. Les Lamtouna sont désormais acculés à lutter en même temps sur trois fronts : les royaumes chrétiens au nord, les rébellions au sud de la péninsule Ibérique, ainsi que les Almohades au sud du Maghrib al-Aqṣā<sup>14</sup>.

Ce contexte marqué par des difficultés chroniques pour les pouvoirs de l'Occident musulman a favorisé un rapprochement avec les villes italiennes. Dès les années 1130, les Almoravides entrent en contact avec les Pisans pour négocier un traité de paix, d'où l'envoi par le sultan almoravide 'Alī Ibn Yūsuf Ibn Tāšfīn (1106-1146) d'une imposante délégation diplomatique conduite par l'amiral de la flotte almoravide, Abū 'Abd Allāh Muḥammad Ibn Maymūn, qui arrive à Pise à bord de deux galées<sup>15</sup>. Nous ne connaissons que très peu de détails du contenu de cet accord négocié et ratifié pour une durée de dix ans<sup>16</sup>. Celle-ci est conforme aux règles du droit musulman, qui font référence au traité/trêve de Hudaybiya conclu en 628 entre le Prophète et les Quraychites de la Mecque<sup>17</sup>. Le revirement des Almoravides, qui ont

- 
- 11 Herbert E. J. Coudrew, « The Mahdia Campaign of 1087 », *English Historical Review*, XCII, 1977, p. 1-30.
  - 12 Hady Roger Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides*, op. cit., I, p. 288-289 ; Georges Jehel, *L'Italie et le Maghreb au Moyen Âge*, op. cit., p. 41-42.
  - 13 Henri Bresc, « Le choc des reconquêtes et de la croisade », *États, sociétés et cultures du monde musulman médiéval, x<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle*, Jean-Claude Garcin et alii, dir., Paris, PUF, 1995, I, p. 177.
  - 14 Farid Bouchiba, *Juifs et chrétiens au miroir du droit malikite aux xi<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup> siècles. Épistémologie, herméneutique et pensée juridiques envers les non-musulmans à l'époque almoravide dans l'œuvre d'Ibn Rushd al-Gadd (m. 520/1126)*, thèse de doctorat inédite, Université de Nantes, 2018, I, p. 205-206.
  - 15 Pierre Guichard, « Recherche onomastique à propos des Banū Maymūn de Denia », *Cahiers d'onomastique arabe*, 1985-1987, p. 9-10 ; Mohamed Ouerfelli, « Les ambassadeurs pisans dans le monde musulman (l'Égypte et le Maghreb xi<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècle) », op. cit., p. 99.
  - 16 M. Lupo Gentile, éd., « Gli Annales pisani di Bernardo Maragone », *Rerum Italicarum Scriptores*, VI/2, Bologne, 1930, p. 9.
  - 17 Muhammad Hamidullah, *Documents sur la diplomatie musulmane à l'époque du Prophète et des khalifes orthodoxes*, Paris, 1935, p. 34-35 et doc. n° 4, p. 14-15 ; Majid Kadduri, *War and Peace in law of Islam*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1955, p. 210-213 et p. 249-250.



fait jusque-là du *ḡihād* contre les chrétiens le fondement de leur idéologie, s'explique par leur affaiblissement et leur besoin de trouver des alliés pour leur apporter un soutien militaire contre leurs ennemis, moyennant des concessions commerciales importantes aux Pisans. Ces derniers occupent une place de premier plan en Méditerranée occidentale. La suprématie navale et commerciale de Pise est devenue incontestable. Dans sa description géographique, al-Idrīsī souligne que l'État de Pise est puissant, les souvenirs de ses entreprises sont terribles ; la population a des navires, des chevaux, et est plus préparée aux entreprises maritimes que les autres pays<sup>18</sup>.

L'entrée en scène des Normands en Méditerranée centrale fragilise davantage la position des Zirides et de leurs successeurs, mais aussi celle des Almoravides. Forts de leurs conquêtes de la Sicile et du sud de l'Italie, les Normands deviennent au début du XII<sup>e</sup> siècle une puissance incontournable, s'emparant des villes côtières ifrīqiyennes une à une<sup>19</sup>. En 1148, le commandant de la flotte normande, Georges d'Antioche, achève ses conquêtes en entrant triomphalement à Mahdiyya, après le départ du dernier émir ziride al-Hasan Ibn 'Alī<sup>20</sup>. En fondant « le royaume d'Afrique », les Normands deviennent ainsi les maîtres incontestés de la côte orientale de l'Ifrīqiya et assurent le contrôle de l'espace central de la Méditerranée, jusqu'à l'arrivée des Almohades en 1160, mettant un terme à leur domination<sup>21</sup>.

C'est ce contexte précis qui a vu naître les premiers contacts diplomatiques, actés par des preuves écrites, qui ont permis de stabiliser certaines régions, mais aussi de constituer des exemples suscitant la multiplication des contacts.

## La lettre de 1157 et la ratification d'un traité de paix

Si les contacts commerciaux entre les marchands italiens et maghrébins sont plus anciens et remontent au moins au XI<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>, les premières traces documentaires d'accords de paix ou de correspondance diplomatique qui nous sont parvenues ne datent que du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, ce qui correspond à la diffusion de l'usage du papier et au développement des pratiques de conservation et d'archivage des documents de chancellerie dans les villes maritimes italiennes. Ainsi, le 15 du mois de ramadan 543/27 janvier 1149, la

18 Idrīsī, *La première géographie de l'Occident*, présentation de Henri Bresc et Annliese Nef, Paris, Flammarion, 1999, p. 372.

19 Henri Bresc, « Le royaume normand d'Afrique et l'archevêché de Mahdiyya », in *Le partage du monde. Échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, Michel Balard et Alain Ducellier, dir., Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 347-366.

20 Ibn Ḥaldūn, *Histoire*, op. cit., VI, p. 212 ; Hady Roger Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides*, op. cit., I, p. 355-361 ; Hicham Djait et alii, *Histoire générale de la Tunisie*, II, *Le Moyen Âge (27-982 H/647-1574)*, Tunis, Sud Éditions, 2008, p. 316.

21 Christophe Picard, *La mer et les musulmans d'Occident au Moyen Âge, VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1997, p. 73.

22 Dominique Valérian, *Ports et réseaux d'échanges dans le Maghreb médiéval*, op. cit., p. 147.

commune de Pise, par l'intermédiaire de son ambassadeur Uberto Bottacio, signe un traité de paix et de commerce avec l'émir de Valence Muḥammad Ibn Sa'd Ibn Mardaniš (1147-1172), pour une durée de dix ans<sup>23</sup>. Ce premier traité rédigé sur papier, support largement connu et employé dans le monde musulman, est conservé seulement dans sa version latine. Il accorde aux Pisans d'importants privilèges commerciaux dans les villes du Levant ibérique<sup>24</sup>.

Dans son élan de conquête des marchés méditerranéens, la commune de Pise a également négocié des traités de paix avec l'Égypte et l'Ifriqiya quelques années auparavant. Si aucun traité n'a été conservé, la correspondance diplomatique atteste formellement l'existence d'accords antérieurs, des négociations sur des affaires litigieuses et le renouvellement des accords de paix.

En effet, deux lettres datées de 1153-1154 et envoyées par le vizir fatimide Abū al-Fadl al-'Abbās, au nom du calife fatimide al-Zāfir (1149-1154), à Pise, démontrent clairement la présence des Pisans en Égypte et la confirmation des privilèges dont ils bénéficient par la conclusion d'un nouveau traité<sup>25</sup>. Dans la première lettre, Abū al-Fadl al-'Abbās s'adresse directement aux autorités pisanes, en reprenant le contenu des missives envoyées par la commune ; il donne sa version des événements pour lesquels elle proteste, détaille les négociations avec l'ambassadeur pisan Ranieri Bottacci et expose ses réponses aux requêtes pisanes et les privilèges accordés. La lettre comporte également le serment de l'envoyé pisan, qui constitue une véritable profession de foi et un signe de validation du traité signé avec les Fatimides<sup>26</sup>. Par la seconde lettre portant sur les mêmes requêtes pisanes, nous savons aussi que ce serment a été mis par écrit en latin et en arabe<sup>27</sup>.

Dans cette même période, s'opère un rapprochement entre des pouvoirs maghrébins et la commune de Pise, désireuse de renforcer sa présence et ses intérêts commerciaux dans la région. Ainsi, la lettre du 30 ḡumādā al-'awwal/10 juillet 1157 envoyée par 'Abd Allāh Ibn Abī Khurāsān, émir de Tunis, à l'archevêque de Pise, entre dans la même catégorie de correspondance diplomatique ; elle illustre cette première phase des échanges entre les deux rives de la Méditerranée, qui consiste à négocier des accords verbaux et à les valider par un échange épistolaire entre les autorités des deux pays<sup>28</sup>.

23 *Pise, Archivio di Stato* (désormais ASP), *Atti pubblici*, 27 janvier 1149 ; Michele Amari, *I diplomati arabi del R. archivio fiorentino*, Florence, 1863, I, p. 239-240.

24 Pierre Guichard, *Les musulmans de Valence et la reconquête (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Damas, Institut français de Damas, 1991, p. 116-117.

25 Mohamed Ouerfelli, « Les traités de paix et de commerce entre Pise et l'Égypte... », *op. cit.*, p. 50-51.

26 Michele Amari, *I diplomati*, *op. cit.*, n° 2/2, p. 241-245.

27 *Ibid.*, n° 3/2, p. 246-249 ; *Illud sacramentum quod est scriptum in cartulis in litteris saracenis et in latinis* (p. 249).

28 ASP, *Atti pubblici*, 10 juillet 1157 ; Michele Amari, *I diplomati*, *op. cit.*, n° 1/1 (texte arabe), p. 1-2 ; n° 6/2 (texte latin) p. 255-256 ; Louis de Mas Latrie, *Traité*, *op. cit.*, n° 2, p. 23-26.

Cette correspondance révèle l'existence d'un accord de paix antérieur qui régit les relations entre Tunis et Pise, mais les termes de ce traité n'ont pas été respectés du côté de l'émir. D'où l'envoi d'une ambassade pisane, pour protester auprès d'Ibn Abī Khurāsān, et tenter de lui imposer la négociation d'un nouveau traité dans les termes voulus par la cité toscane.

Conservée dans sa double rédaction arabe et latine, cette lettre est rédigée sur un rouleau de papier de 25 cm de largeur et de 3,67 mètres de longueur<sup>29</sup>. Par ailleurs, une copie légèrement différente de la version originale à notre disposition, rédigée en latin par les services de l'archevêché était conservée dans les archives sous la côte 1157 ; Mas Latrie l'a consultée et éditée en 1849, mais elle s'est perdue par la suite<sup>30</sup>. Les recherches de Francesco Bonaini, de Michele Amari et de nous-même n'ont pas permis de la retrouver<sup>31</sup>.

L'écriture arabe orientale, en style dit *al-thuluth*, relève très clairement des pratiques de la chancellerie fatimide dont les Zirides ont hérité lorsqu'ils ont exercé le pouvoir à la suite du départ des Fatimides au Caire et en leur nom. Le califat shiite a continué à exercer son influence en matière d'écriture, de gestion de la correspondance officielle et d'organisation de la chancellerie.

Le contenu de cette lettre révèle l'envoi par la commune de Pise d'Abū Tamīm Maymūn, fils de Guglielmo, en qualité d'ambassadeur pour protester contre la capture de marchands pisans par une galée égyptienne, venue à Tunis s'approvisionner et autorisée à vendre ses rapines. Il demande le rétablissement des pratiques antérieures, la protection des hommes d'affaires pisans et l'allègement des taxes perçues sur les transactions commerciales<sup>32</sup>. Les requêtes de l'ambassadeur pisan ont été entendues par l'émir de Tunis et les négociations n'ont visiblement pas trainé, aboutissant à un accord final, dont les clauses sont détaillées dans la lettre envoyée à l'archevêque de Pise. Mais les termes de ce traité assez singulier ne peuvent être appréhendés sans une mise en perspective du contexte ifrīqiyen du XI<sup>e</sup> siècle, marqué par des mutations profondes et plus particulièrement par l'absence d'un État fort et le renforcement des menaces extérieures<sup>33</sup>.

Menacé par les Normands, qui contrôlent le littoral oriental de l'Ifrīqiya, et par les Almohades qu'il vient tout juste de repousser – il le fait savoir à l'archevêque de Pise<sup>34</sup> –, Ibn Abī Khurāsān éprouve le besoin de la présence

29 ASP, *Diplomatico cartaceo*, 10 juillet 1157 ; cf. fig. 1 dans l'annexe.

30 Louis de Mas Latrie, « Documents sur l'histoire de l'Algérie et de l'Afrique septentrionale pendant le Moyen Âge. Relations avec Pise », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 10, 1849, p. 137-139.

31 *Ibidem*.

32 Hady Roger Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides, op. cit.*, II, p. 681-684.

33 Dominique Valérian, *Ports et réseaux d'échanges dans le Maghreb médiéval, op. cit.*, p. 133-134.

34 « [...] Que Dieu nous a délivré nous et notre État de l'invasion des Masmouda. Nous avons repoussé leurs armées, et nous avons tué un grand nombre de nos ennemis. » Sur cet épisode qui a lieu en 552/1157, soit quelques mois, voire quelques semaines avant l'arrivée de l'ambassadeur pisan cf. Ibn Ḥaldūn, *Histoire, op. cit.*, VI, p. 218 ; al-Tiğānī, *Rihla*, Hasan Husnī Abd al-Wahāb, éd., Tunis, al-Dār al-'Arabiya li-l-kitāb, 2005, p. 281.

des marchands pisans pour renflouer les caisses de son trésor et assurer l'approvisionnement de la ville de Tunis. Avec un ton très chaleureux, il s'empresse de répondre favorablement aux requêtes de l'ambassadeur pisan, qui obtient non seulement le renouvellement du traité de paix, mais aussi de nouveaux privilèges commerciaux et la garantie d'interdire tout acte de piraterie ou de course contre les sujets de la commune présents en Ifrīqiya, et d'assurer leur protection. On est même surpris de voir dans la traduction latine de la lettre l'émir s'engager à observer les clauses du traité perpétuellement : « J'ai affirmé avec votre dit ambassadeur que toutes ces choses sont ratifiées et inviolables et doivent être observées perpétuellement ». C'est tout le contraire des règles du droit musulman qui interdisent à tout souverain musulman de négocier un traité de paix perpétuel, mais autorisent une trêve limitée dans le temps. Dans ce traité, les considérations religieuses sont ainsi reléguées au second plan devant l'urgence et la nécessité impérieuse de s'assurer le soutien d'alliés de poids tels que les Pisans. La faiblesse d'Ibn Abī Khurāsān, qui ne contrôle que la ville de Tunis, est telle qu'il est acculé à accepter toutes les conditions imposées par la commune de Pise. Il va même jusqu'à assouplir ostensiblement les droits de douane sur le grain importé à Tunis ; les prélèvements passeront désormais de cinq jointées à seulement quatre poignées par sac, soit une diminution d'environ 75 % des droits antérieurs<sup>35</sup>. Quant aux exportations de l'alun, les droits de douane ont été purement et simplement supprimés. De même, les marchandises invendues à Tunis sont désormais exemptes de taxes si les Pisans souhaitent les expédier ailleurs. Bien qu'il se coupe d'une grande partie de ses revenus, Ibn Abī Khurāsān n'a d'autre choix que de donner davantage de concessions pour retenir les Pisans, afin qu'ils continuent à fréquenter le port de Tunis et à approvisionner la ville souvent en manque de nourriture<sup>36</sup>.

L'examen de cette lettre révèle quelques indices sur le temps de la négociation et le processus d'écriture de cette correspondance. Il montre très clairement que la rédaction du texte arabe a été exécutée en deux temps, preuve

35 Dans la version arabe de la lettre, le paragraphe concernant cette clause est vague : « Quant à ce droit qu'il est de coutume de prélever ici, à savoir cinq jointées de main par sac, il doit être diminué ». Ce flou a été corrigé par les ajouts consignés dans les marges de la lettre : « Et la poignée prélevée sur vos marchands est d'une seule main ». D'où la précision dans la version latine : « le droit qu'il est coutume de payer sur ma terre, à savoir cinq jointées par sac, est diminué de sorte que désormais on ne payera pas plus que quatre poignées ». Par ailleurs, nous ne connaissons pas le poids d'un sac de grains, mais nous avons tenté d'appréhender la différence entre les poids d'une jointée et d'une poignée. Nous avons pesé le blé contenu dans une jointée et dans une poignée : le résultat respectif est de l'ordre de 1,289 kg et de 317 grammes.

36 Les épisodes de famine se sont multipliés vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle ; en 1148 par exemple, les habitants de Tunis s'opposent au gouverneur, armes à la main, pour l'empêcher d'expédier un navire chargé de grains vers l'Italie, alors même que la famine sévit et que les habitants de Tunis se préparent à une éventuelle attaque normande ; Ibn 'Idhārī al-Marrākūshī, *Al-Bayān al-muğrib fī aḥbār al-Andalus wa-l-Mağhrib*, Georges Séraphin Colin et Évariste Levi-Provençal, éd., Beyrouth, 2009, I, p. 313-314.

que les négociations se sont poursuivies et que l'ambassadeur pisan n'était pas satisfait des premières clauses mentionnées dans la lettre. Il a réussi par la suite à arracher de nouvelles concessions, complétées par le scribe dans les marges du dernier feuillet<sup>37</sup>. Les quatre clauses ajoutées concernent l'abolition des droits de douane sur l'exportation de l'alun, la réciprocité de libération et de rachat des captifs, ainsi que des précisions sur la quantité de grains prélevée par sac. Ces ajouts, tels qu'on les voit dans la rédaction arabe, n'apparaissent pas dans le texte latin interlinéaire : les quatre clauses en question ont été intégrées dans le corps de la lettre, preuve que la traduction latine a été exécutée après que les négociations se sont achevées. Par ailleurs d'autres sujets ont été négociés oralement entre l'émir et l'ambassadeur pisan, mais qu'on ne connaîtra pas. Ce dernier est chargé de les communiquer à son retour à Pise : « Nous lui avons confié ce qu'il doit expliquer à votre Seigneurie, que Dieu accroisse sa gloire ! Et il le fera oralement lorsqu'il les rencontrera et discutera avec eux face à face<sup>38</sup> ».

La lettre de 1157 est l'aboutissement des négociations entre l'ambassadeur pisan et l'émir de Tunis. Elle n'est pas un traité de paix, mais plutôt l'acte de validation de ce traité<sup>39</sup>. Ce dernier a déjà été discuté et conclu oralement, comme l'indique la fin de la lettre : « Nous nous sommes entendus de toutes ces choses avec votre envoyé par un acte ferme et irrévocable que nous avons ratifié sincèrement et en bonne forme<sup>40</sup> ». Les négociations de l'envoyé pisan avec les autorités tunisoises n'ont pas donné lieu à un acte formellement écrit, comme ce sera le cas à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. En effet, la seule preuve qui résume les clauses du traité arrêté par le diplomate pisan et l'émir de Tunis, est la lettre écrite par ce dernier et adressée à l'archevêque de Pise. La convention ou le traité se négocie et s'arrête verbalement. Viennent ensuite la confirmation générale du traité et sa ratification par une circonstance matérielle et finale, comme par exemple une poignée de main, un serment ou la remise d'une lettre, voire les deux en même temps.

Nous sommes donc dans une première phase des échanges diplomatiques, entre Pise d'un côté et l'Égypte et l'Ifriqiya de l'autre, où les missions diplomatiques s'effectuent en partie de façon orale<sup>41</sup>. Elle consiste à négocier des traités de paix verbalement et à les confirmer ou les valider par une correspondance échangée entre les deux parties. Mais à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, cette

37 Cf. détail dans la figure 3 dans l'annexe.

38 Le texte arabe passe du singulier au pluriel ; l'émir de Tunis s'adresse d'abord à l'archevêque et ensuite à l'ensemble des autorités pisanes.

39 Contrairement à ce qu'ont écrit Pascal Buresi, Travis Bruce et Mehdi Ghouirgate, « Les usages linguistiques dans les relations entre Almohades et Pisans (début XIII<sup>e</sup> siècle) », *Les langues de la négociation. Approches historiennes*, Stéphane Péquignot, dir., Rennes, PUR, 2017, p. 69, note 22.

40 Michele Amari, *I diplomati*, op. cit., doc. n° 1/1, p. 4-5.

41 Jean-Marie Moeglin et Stéphane Péquignot, *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge*, op. cit., p. 383.

modalité de négociation et de ratification des traités évolue progressivement pour donner lieu à la mise par écrit d'un accord de paix et de commerce en bonne et due forme.

## La normalisation des relations diplomatiques

Lorsque les Almohades mettent fin au pouvoir des Khurāssanides à Tunis en 1159 et réussissent à soumettre ce qui restait d'al-Andalus et l'ensemble du Maghreb, des rives de l'Atlantique jusqu'à la Tripolitaine, les Pisans sont déjà solidement implantés dans les principaux ports du Maghreb ; leur présence devient une réalité avec laquelle les Almohades ont su s'adapter. Mais contrairement aux Almoravides qui ont accepté d'établir des relations diplomatiques et commerciales au moment du crépuscule de la dynastie, les Almohades ont accueilli les marchands latins lorsqu'ils sont parvenus à contrôler l'immense espace maritime de leur empire. Ils ont ainsi multiplié les contacts avec les chrétiens et ont construit une véritable stratégie visant à négocier des traités de paix et de commerce, notamment avec les villes maritimes italiennes, afin de contrôler l'espace maritime et économique de la Méditerranée occidentale et assurer des rentrées fiscales substantielles qu'ils pourraient employer dans la guerre contre les royaumes chrétiens de la péninsule Ibérique.

Ainsi, à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, les contacts diplomatiques s'intensifient et se normalisent malgré les tensions, donnant lieu à la mise par écrit de traités de paix et de commerce et à l'échange de nombreuses lettres, ainsi que des ambassades entre les pouvoirs de l'Occident musulman et la commune de Pise. Ce sont en fait les Génois qui négocient le premier traité avec le calife almohade 'Abd al-Mu'min (1130-1163) en 1160<sup>42</sup>. Six ans plus tard, les Pisans envoient une ambassade dirigée par le consul Cocco Griffi, qui signe le premier traité avec Abū Ya'qūb Yūsuf (1163-1184) et en profite pour récupérer les naufragés de galées pisanes échouées sur les côtes de Bougie après une tempête<sup>43</sup>. Ces deux traités n'étant connus que par des chroniques, il faut attendre la fin du XII<sup>e</sup> siècle pour observer des échanges épistolaires et la conclusion de traités en bonne et due forme, conservés aujourd'hui dans les archives des villes de Gênes et de Pise.

Le traité le plus important, qui incarne cette deuxième phase des relations diplomatiques, est négocié par les Banū Ghāniya et les Génois en 1181<sup>44</sup>. Rédigé en latin et en arabe sur parchemin, dans une écriture maghrébine, cet accord de paix a été étudié par Frédéric Bauden<sup>45</sup>. Son originalité réside

42 Louis de Mas Latrie, *Traité de paix et de commerce*, op. cit., p. 108.

43 M. Lupo Gentile, éd., « Gli annales pisani di Bernardo Maragone », op. cit., p. 40 ; Mas Latrie, *Traité de paix et de commerce*, op. cit., p. 22 ; *Annali pisani de Paolo Tronci*, G. Sforza, éd., in *Memorie storiche di Pisa dal 1839 al 1868*, Pise, 1868, t. I, p. 315.

44 Louis de Mas Latrie, *Traité de paix et de commerce*, op. cit., p. 109-113.

45 Frédéric Bauden, « Due trattati di pace conclusi nel dodicesimo secolo tra i Banū Ghāniya, signori delle isole Baleari, e il comune di Genova », op. cit.

dans sa formulation des clauses détaillées point par point, ce qui représente une nouveauté pour les chancelleries maghrébines et andalouses, qui se distinguent désormais de celles de l'Orient. L'écriture maghrébine devient plus ou moins la norme dans les chancelleries de l'Occident musulman et les précisions dans les clauses démontrent également le développement des relations commerciales, qui ont désormais besoin d'être normées et régulées dans tous leurs détails.

Cette évolution notable est perceptible dans les échanges épistolaires entre les califes almohades et la commune de Pise<sup>46</sup>, et surtout dans la conclusion du traité du 15 novembre 1186, qui ne concerne pas seulement l'Ifrīqiya, mais l'ensemble de l'Occident musulman<sup>47</sup>. Conservé seulement dans sa rédaction arabe et rédigé sur papier, cet accord est copié en cinq exemplaires ; l'un de ceux-ci, adressé à Pise, est sans doute celui conservé aujourd'hui à l'*Archivio di Stato*<sup>48</sup>. Les autres exemplaires étaient destinés à être expédiés vers les villes où les Pisans étaient désormais autorisés à séjourner et à commercer<sup>49</sup>. Dans cet accord conclu pour vingt-cinq ans, le calife almohade Abū Yūsuf Ya'qūb (1184-1199) concède aux Pisans la liberté de commerce dans les principaux ports de son royaume : Ceuta, Oran, Bougie, Tunis et les côtes andalouses, à l'exception d'Almería, où sont installés les arsenaux militaires – ils sont autorisés à y faire escale uniquement pour s'approvisionner et réparer leurs navires en cas d'avaries. Cette stratégie d'ouverture adoptée par le souverain almohade, qui représente certes des risques, comme l'a souligné Christophe Picard<sup>50</sup>, vise à pacifier le front italien, à dynamiser les activités commerciales de ses possessions, en augmentant ses recettes fiscales, et à contrôler étroitement l'espace maritime de la Méditerranée occidentale, pour se consacrer pleinement au front ibérique et porter le *ḡihād* en al-Andalus.

L'établissement de ces relations diplomatiques entre les cités italiennes et l'Ifrīqiya, avec le renouvellement régulier des traités de paix et de commerce a conduit au développement des échanges commerciaux, qui ont connu leurs moments les plus fastes pendant le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>. Cette évolution incontestable est

46 Pascal Buresi, « Les documents arabes et latins échangés entre Pise et l'Empire almohade en 596-598/1200-1202 : la chancellerie au cœur des relations diplomatiques », in *Documents et histoire. Islam, VII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle. Actes des premières Journées d'études internationales*, École Pratique des Hautes Études, IV<sup>e</sup> section, musée du Louvre, département des Arts de l'Islam, Paris, 16-17 mai 2008, Anne Regourd, éd., Genève, 2013, p. 13-88.

47 ASP, *Atti pubblici*, 15 novembre 1186 ; Michele Amari, *I diplomati*, op. cit., p. 17-22 ; Mas Latrie, *Traité et de commerce*, op. cit., p. 28-31.

48 Voir fig. 4 dans l'annexe.

49 Cf. la traduction de ce traité in Mohamed Ouerfelli, « Traité entre le calife almohade et la Commune de Pise (15 novembre 1186) », *Gouverner en Islam, X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle. Textes et documents*, Sylvie Denoix et Anne-Marie Eddé, dir., Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 174-178.

50 Christophe Picard, *La mer des califes. Une histoire de la Méditerranée musulmane (VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Seuil, 2015, p. 333-334.

51 Les actes du notaire génois Pietro Battifoglio instrumentés à Tunis en 1288 et 1289 témoignent de l'intensité des échanges sur la place de Tunis, et de la multiplication des intervenants

perçue également à travers des échanges épistolaires entre Pisans et Tunisois portant sur les affaires commerciales les plus variées, mais aussi à travers des évènements de nature à entraver le trafic des marchandises.

Une affaire de piraterie, qui a éclaté en 1200 dans le port de Tunis, a donné lieu à l'expédition d'une dizaine de lettres, rédigées en arabe et en latin, dans lesquelles le gouverneur et le chef de la douane de Tunis protestent auprès de la commune de Pise et demandent l'indemnisation des victimes des pirates pisans. À aucun moment, le calife almohade n'est intervenu dans cette affaire pour exiger du gouvernement pisan le respect du traité de 1186, l'arrêt des actes de piraterie commis par des Pisans et l'indemnisation des victimes tunisoises. Une lettre envoyée par Nāsiḥ Ibn 'Abd Allāh, gouverneur de Ceuta, le 11 février 1201, et confiée à Angelo Spinola pour la commune de Pise, demande expressément l'envoi d'un ambassadeur pisan auprès du calife almohade, mais elle ne fait aucune référence aux tensions autour de l'acte de piraterie de 1200 dans le port de Tunis<sup>52</sup>. Toute la correspondance émane du gouverneur de l'Ifrīqiya ou de l'inspecteur de la douane de Tunis, signe non seulement de la place marginale de cette province orientale de l'empire, mais aussi d'un particularisme et d'une autonomie affirmée de Tunis par rapport au pouvoir central de Marrakech.

Les archives de Pise ont conservé les exemplaires adressés à tous les ports maghrébins, afin de dénoncer les pirates, de mettre en garde les autorités portuaires contre leurs agissements et d'encourager leur poursuite, pour qu'ils rendent ce qu'ils ont dérobé<sup>53</sup>. Cette affaire a suscité l'inquiétude de nombreux marchands, artisans et intermédiaires tunisois en affaires avec les Pisans ; ils envoient une dizaine de lettres pour les prier de revenir à Tunis et de reprendre le cours normal de leur commerce, en leur rappelant les affaires non réglées au moment de leur départ et les sommes qu'ils leur doivent, notamment sur des transactions de laine et de cuir<sup>54</sup>.

Dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, les relations diplomatiques de la commune de Pise avec l'Ifrīqiya en particulier se normalisent et se développent, signe de l'efficacité et surtout de la professionnalisation des chancelleries, dans lesquelles travaille un personnel diplomatique compétent et recruté parmi une élite urbaine proche du pouvoir ou des hommes d'affaires ayant des

---

dans le trafic des marchandises aussi bien du côté pisan que du côté des marchands tunisois ; Georges Jehel, « Catalogue analytique et chronologique des actes du notaire Petrus Batifolius », *Les Cahiers de Tunisie*, XXV, n° 99-100, 1977, p. 69-137 ; Geo Pistarino, éd., *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Tunisi da Pietro Battifoglio (1288-1289)*, Gênes, 1996.

52 Michele Amari, *I diplomati*, op. cit., n° 10/1, p. 36-37.

53 Michele Amari, *I diplomati*, op. cit., n° 6/1, p. 23-28 ; n° 18/2, p. 276-277 ; n° 8/1, p. 31-32 ; 9/1, p. 33-35 et 19/2, p. 278-279 ; 11/2, p. 38-42 ; 12/1, p. 43-44 ; 13/1, p. 45-47 ; Pascal Buresi, « Les documents arabes et latins échangés entre Pise et l'Empire almohade... », op. cit.

54 Mohamed Ouerfelli, « La correspondance entre marchands ifrīqiyens et pisans au début du XIII<sup>e</sup> siècle », *Les documents du commerce et des marchands entre Moyen Âge et époque moderne (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*. XIV<sup>e</sup> Congrès international de Diplomatie, Rome, 10-11 septembre 2015, Cristina Mantegna et Olivier Poncet, éd., Rome, École française de Rome, 2018, p. 55-72.



intérêts de part et d'autre de la Méditerranée. Dans cette configuration des échanges qui se multiplient, l'ambassadeur apparaît comme le médiateur entre les deux pouvoirs ; dans son ombre, travaille tout un personnel composé de traducteurs, de scribes, de notaires et de consuls. Ceux-ci œuvrent au bon déroulement des négociations, à l'organisation des audiences auprès du souverain, à la ratification des accords de paix, à la mise par écrit de copies des traités pour les faire connaître auprès des services douaniers et des autorités portuaires et enfin pour annoncer la bonne nouvelle à la métropole.

Dès le <sup>xii</sup> siècle, la commune de Pise a mobilisé ses élites politiques, qui participent au gouvernement consulaire et à l'administration de la cité, pour construire une diplomatie cohérente, en parallèle avec sa politique d'expansion en Méditerranée occidentale et sa volonté constante de conquérir de nouveaux marchés, indispensables à la prospérité de son commerce.

Les stratégies de domination mises en place par les Pisans ont rapidement été concluantes ; elles ont abouti à l'envoi de plusieurs ambassades et à la conclusion de traités de paix et de commerce avec les pouvoirs musulmans, qui accordent des privilèges aux marchands pisans installés dans les différents ports. Si les statuts de la ville ont permis de définir et d'encadrer les missions que la commune entend mener pour défendre les intérêts de ses concitoyens, le rôle du personnel diplomatique, notamment les ambassadeurs, a été décisif dans la réussite des négociations avec les pays d'Islam. De nombreuses familles de la noblesse, ainsi que du *popolo*, se sont illustrées en donnant de grandes figures d'ambassadeurs. Artisans des stratégies politiques et économiques de la cité toscane depuis le <sup>xii</sup> siècle, ils ont accompli des missions diplomatiques délicates, et ont négocié des traités avec l'Égypte, le Maghreb, mais aussi avec d'autres États en Méditerranée.

#### Résumé :

Dès le milieu du <sup>xii</sup> siècle, les affrontements dans la Méditerranée occidentale entre pouvoirs musulmans et latins s'estompent progressivement pour laisser la place à de nouvelles formes d'échanges fondées sur la négociation et la conclusion de traités de paix et de commerce. La commune de Pise est la première des cités italiennes à avoir conclu des accords, aujourd'hui conservés dans ses archives, et à obtenir des privilèges commerciaux, qui ont renforcé sa présence dans les ports de l'Occident musulman.

Une première étape de ces relations est marquée par des accords verbaux, confirmés par des lettres échangées entre les deux pouvoirs. À partir de la fin du <sup>xii</sup> siècle, les modalités de négociations et de rédaction des accords changent et aboutissent à la mise par écrit de traités en bonne et due forme. Cette nouvelle phase est le signe d'un renforcement des relations diplomatiques et d'un échange régulier d'ambassadeurs ; elle est également marquée par la croissance des activités commerciales entre les deux rives de la Méditerranée.

Mots clés : Ifrīqiya, Pise, chancellerie, lettre diplomatique, négociations, traité de paix.

Abstract:

Since the middle of the 12<sup>th</sup> Century, confrontations in the West of the Mediterranean between muslim and latin powers fade progressively to give place to new forms of exchanges based on negotiations and conclusion of peace and trade treaties. Pisa is the first italian city which concluded treaties, today conserved in its archives, and obtained commercial privileges which reinforced its presence in the ports of the muslim West.

The first step of these relationships was marked by verbal agreements, and it is confirmed by the exchange of letters between the two powers. From the end of the 12<sup>th</sup> Century, the way such agreements were negotiated and written changed : treaties were now written more formally. This new phase was marked by the strengthening of diplomatic relationships, by the regular exchange of ambassadors but also by the growth of commercial activities between the two shores of the Mediterranean.

Keywords: Ifrīqiya, Pisa, chancellery, diplomatic letter, negotiations, peace treaty.

## Annexe

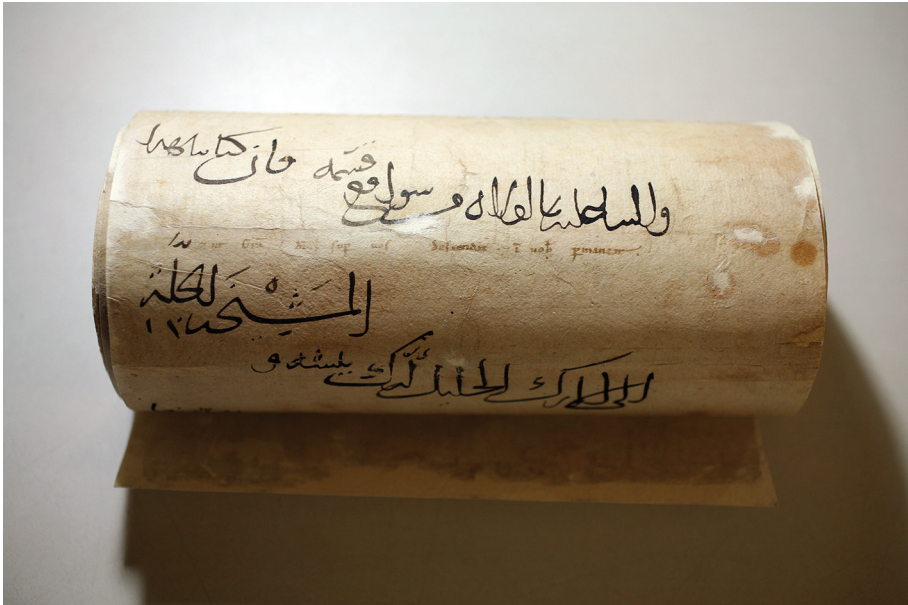


Fig. 1 - Lettre de 'Abd Allāh Ibn Abī Khurāsān, émir de Tunis, à l'archevêque de Pise (Pise, *Archivio di Stato. Diplomatico cartaceo*, 10 juillet 1157)

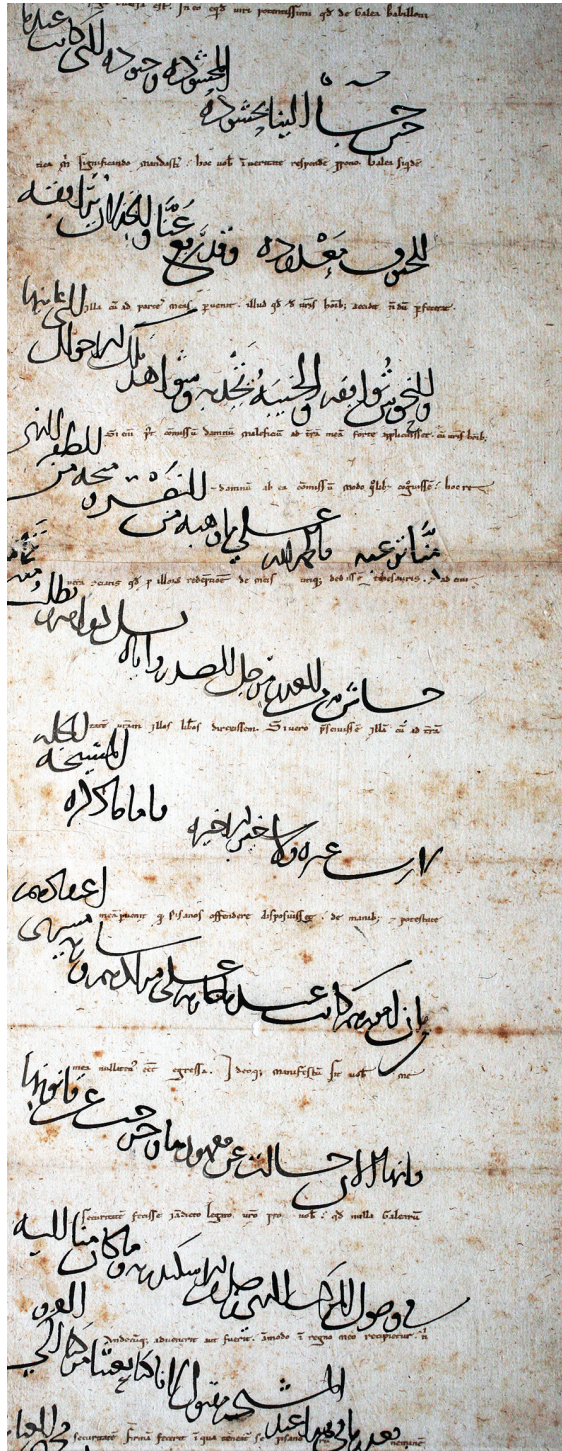


Fig. 2 - Lettre de 'Abd Allāh Ibn Abī Khurāsān, émir de Tunis, à l'archevêque de Pise (Pise, Archivio di Stato. Diplomatico cartaceo, 10 juillet 1157, détail)

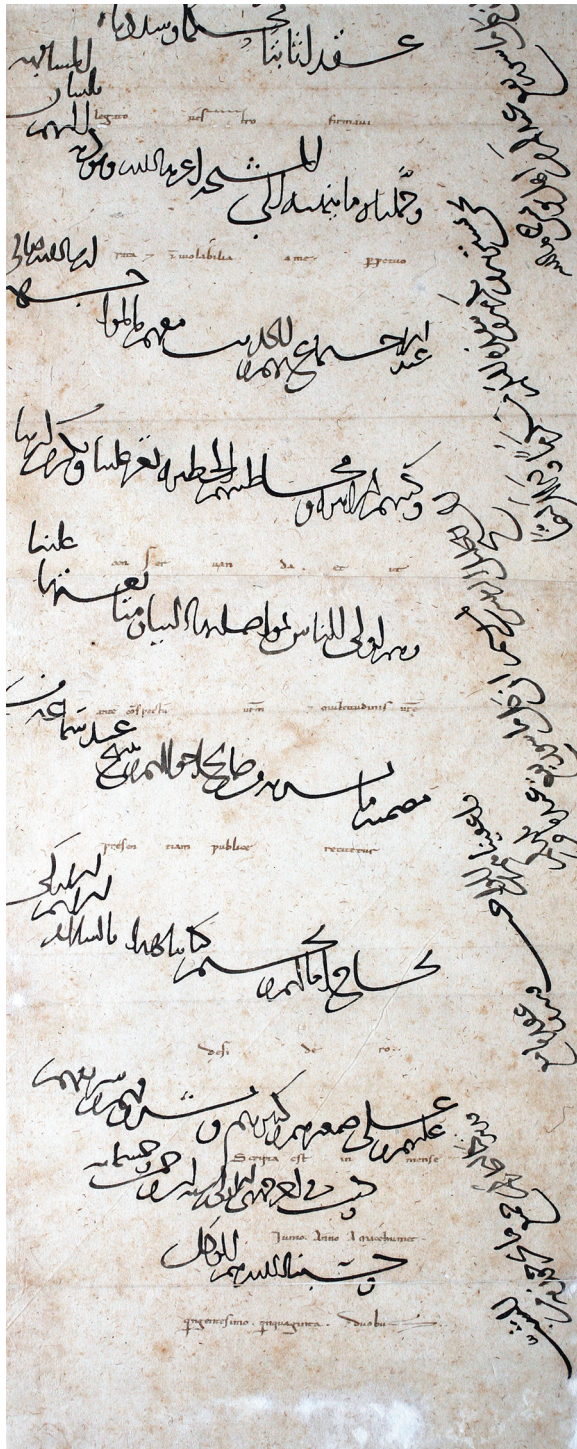


Fig. 3 - Clauses ajoutées dans la marge à droite du dernier feuillet de la lettre (Pise, Archivio di Stato. Diplomatico cartaceo, 10 juillet 1157, détail)

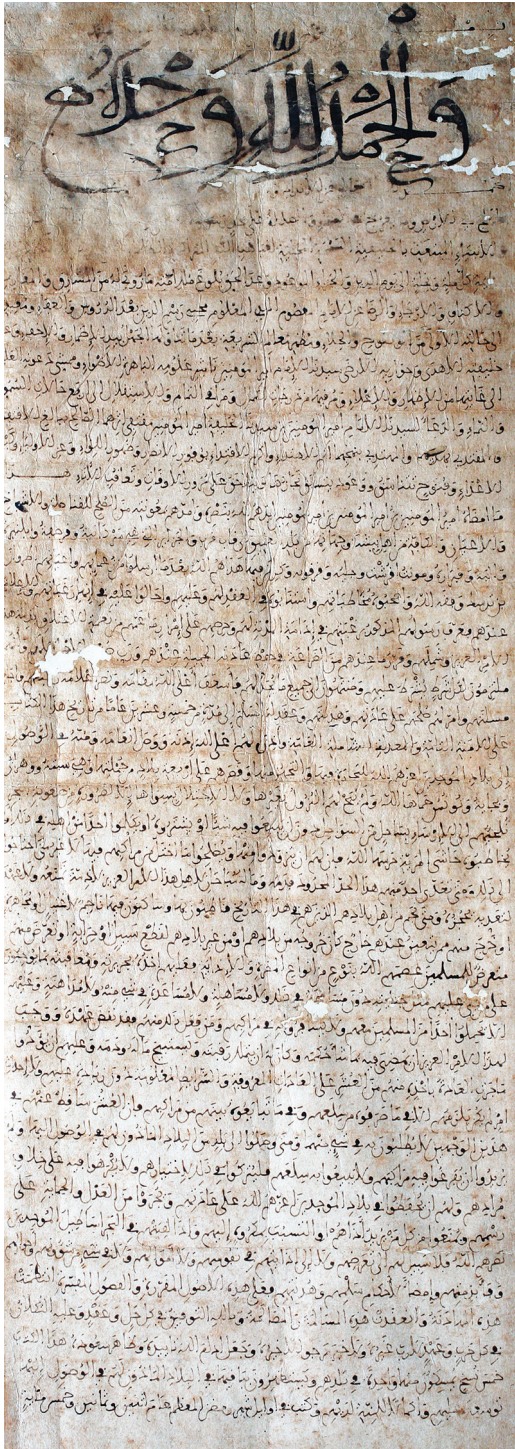


Fig. 4 - Traité de paix et de commerce conclu entre le calife almohade al-Manṣūr et la commune de Pise (Pise, Archivio di Stato. Diplomatico cartaceo, 15 novembre 1186)

## Les auteurs

### **Salah ABIDI**

Docteur en histoire médiévale et chercheur associé au LA3M-UMR 7298, Salah Abidi a soutenu sa thèse de doctorat en cotutelle internationale (universités d'Aix-Marseille et de Tunis) sur *Le Maghreb et la mer : pratiques et perceptions* en 2017.

### **Farid BOUCHIBA**

Historien des sociétés islamiques pré-modernes, Farid Bouchiba est docteur en histoire médiévale de l'Université de Nantes (2018) et diplômé de l'*Institut National des Langues et Civilisations Orientales* (INALCO-Sorbonne Nouvelle). Il a par ailleurs été *Fellow* au département d'histoire médiévale de l'Université d'Harvard. Ses recherches portent sur les relations entre musulmans et non-musulmans dans leurs aspects historiques et juridiques et s'étendent à l'étude du droit musulman. Il travaille actuellement à la publication de sa thèse qui expose les discours normatifs entourant les non musulmans dans l'œuvre d'Ibn Rušd al-ġadd (m. 520/1126).

### **Bernard DOUMERC**

Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université Toulouse 2 Jean-Jaurès, Bernard Doumerc est spécialiste de l'histoire des pays riverains de la Méditerranée. L'essentiel de ses recherches porte sur l'expansion de la république de Venise dans le bassin méditerranéen pendant le Moyen Âge tardif. Il a notamment publié *Venise et l'émirat hafside de Tunis (1231-1535)*, Paris, l'Harmattan, 1999 ; *Venise et son empire en Méditerranée (x<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Ellipses, 2012. Il a collaboré au projet ANR sur les croisades tardives et co-édité *Les mondes méditerranéens au Moyen Âge (vir<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Armand Colin, 2018.

### **Nicolas DROCOURT**

Maître de conférences en histoire médiévale à l'université de Nantes, Nicolas Drocourt est membre du laboratoire CRHIA (EA 1163). Ses travaux portent principalement sur la diplomatie byzantine. Il a notamment publié *Diplomatie sur le Bosphore. Les ambassadeurs étrangers dans l'Empire byzantin des années 640 à 1204*, Louvain, 2015, et a dirigé ou co-dirigé plusieurs ouvrages, parmi lesquels : *La figure de l'ambassadeur entre mondes éloignés. Ambassadeurs, envoyés officiels et représentations diplomatiques entre Orient islamique, Occident latin et Orient chrétien (xi<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2015, et, avec Élisabeth Malamut : *La diplomatie byzantine, de l'Empire romain aux confins de l'Europe (v<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)*, Leyde-Boston, 2020.

### **Christine GADRAT-OUERFELLI**

Archiviste-paléographe, docteur en histoire médiévale, Christine Gadrat-Ouerfelli est chargée de recherche au CNRS. Elle est spécialiste des récits de voyages et des descriptions du monde au Moyen Âge. Elle est l'auteur notamment d'*Une image de l'Orient au xiv<sup>e</sup> siècle : les Mirabilia descripta de Jordan Catala de Sévérac*, préface de Jean Richard, Paris, coll. « Mémoires et documents de l'École des Chartes », 2005 et de *Lire Marco Polo au Moyen Âge : traduction, diffusion et réception du Devisement du monde*, Turnhout, Brepols (*Terrarum orbis*, 12), 2015.

**Élisabeth MALAMUT**

Professeure émérite à l'Université d'Aix-Marseille, Élisabeth Malamut est spécialiste des relations politiques et culturelles de Byzance. Elle a notamment coédité avec Mohamed Ouerfelli *Les échanges en Méditerranée médiévale. Marqueurs, réseaux, circulations, contacts*, Aix-en-Provence, PUP (coll. « Le temps de l'histoire »), 2012, et *Villes méditerranéennes au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, PUP (coll. « Le temps de l'histoire »), 2014, et avec Nicolas Drocourt, *La diplomatie byzantine, de l'Empire romain aux confins de l'Europe (v<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)*, Leyde-Boston, 2020.

**David OLLIVIER**

Assistant-ingénieur au CNRS, David Ollivier est archéologue topographe, rattaché au LA3M-UMR 7298 ; il travaille actuellement sur l'enceinte urbaine de la ville d'Hyères.

**Mohamed OUERFELLI**

Maître de conférences en histoire médiévale à l'Université d'Aix-Marseille, Mohamed Ouerfelli est spécialiste des échanges entre monde latin et pays d'Islam. Il a notamment publié *Le sucre : production, commercialisation et usages dans la Méditerranée médiévale*, Leyde-Boston, Brill (coll. « The Medieval Mediterranean, 71 »), 2008 ; il a coédité avec Élise Voguet *Le monde rural dans l'Occident musulman médiéval*, numéro spécial de la *Revue des Mondes musulmans et de la Méditerranée*, 126, 2009 ; avec Élisabeth Malamut, *Les échanges en Méditerranée médiévale. Marqueurs, réseaux, circulations, contacts*, Aix-en-Provence, PUP (coll. « Le temps de l'histoire »), 2012, et *Villes méditerranéennes au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, PUP (coll. « Le temps de l'histoire »), 2014 ; et avec Sylvain Burri, *Artisanat et métiers en Méditerranée médiévale et moderne*, Aix-en-Provence (coll. « Confluent des Sciences »), 2018.

**Véronique RINADUCCI**

Ingénieure d'études au CNRS et rattachée au LA3M-UMR 7298, Véronique Rinalducci est archéologue, responsable d'opérations de terrain. Elle coordonne actuellement la publication monographique des fouilles du *castrum* de Montpaon (Fontvieille-13).

**Alessandro RIZZO**

Alessandro Rizzo est actuellement Chargé de Recherche (FNRS) à l'Université de Liège. Après avoir terminé une thèse sur *La diplomatie et échanges entre Florence et le sultanat mamelouk*, il a été chercheur postdoctoral au Annemarie Schimmel Kolleg (Université de Bonn, 2017-2018) et à l'Institut Milà i Fontanals (IMF-CSIC, Barcelone, 2018-2020).

**Georges SIDÉRIS**

Spécialiste de l'histoire de Byzance, Georges Sidéris est maître de conférences en histoire médiévale à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) – Sorbonne Université, et rattaché à l'UMR 8167 Orient & Méditerranée. Ses recherches portent sur les eunuques, les sexes et genres à Byzance, l'histoire de la médecine et de la santé, les épistémologies non-binaires, Queer et l'historiographie byzantine. Il a publié « Pour une approche *Queer* de l'enseignement historique dans l'éducation aux genres, sexualités et dans l'éducation à la santé. Les sexes et genres à Byzance, un exemple historique autre de l'organisation sociale, culturelle et politique des sexes et sexualités », <https://doi.org/10.4000/rechercheseducations.6611>

# Table des matières

Élisabeth Malamut et Mohamed Ouerfelli	
Introduction	5

## Préparer et conduire la guerre

Christine Gadrat-Ouerfelli	
Comment préparer une croisade ?	19
Renseignement, prédication et propagande avant la cinquième croisade	
Farid Bouchiba	
Le <i>ġihād</i> à l'époque nasride selon la <i>Tuḥfat al-anfus d'Ibn Huḍayl</i> (m. vers 812/1409)	33
Georges Sidéris	
Eunuques de guerre à Byzance	59
Les origines, du IV <sup>e</sup> siècle au règne de Justinien I <sup>er</sup>	

269

## Défendre le littoral

Salah Abidi	
Le rôle des ribâts dans la protection des ports et des mouillages en Ifrīqiya au Moyen Âge	105
David Ollivier	
La tour du Gapeau et la défense de la rade d'Hyères à la fin du Moyen Âge L'exemple d'un partenariat « public-privé »	127
Véronique Rinalducci	
La maison-tour de Giannoudi à Réthymnon (Crète) Une expression architecturale éclectique en contexte de guerre de conquête	139

## De la guerre à la négociation

Bernard Doumerc	
Du combat à la négociation, le doge face au sultan Venise, fin du Moyen Âge	165
Nicolas Drocourt	
La diplomatie byzantine (IX <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> siècle) Instrument pour la paix ou arme de guerre ?	183
Mohamed Ouerfelli	
Les premiers contacts diplomatiques entre l'Ifrīqiya et la commune de Pise au XII <sup>e</sup> siècle	207



Alessandro Rizzo	
L'ambassade florentine de 1422 et l'établissement des relations commerciales avec les Mamelouks Les premiers documents	225
Élisabeth Malamut	
Les cadeaux entre souverains byzantins et étrangers aux XII <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> siècles	239
Les auteurs	267



# DE LA GUERRE À LA PAIX EN MÉDITERRANÉE MÉDIÉVALE

ACTEURS, PROPAGANDE, DÉFENSE ET DIPLOMATIE

## LE TEMPS DE L'HISTOIRE

apporte  
un éclairage  
scientifique  
sur tous  
les passés,  
privilegiant  
la longue durée,  
en territoire  
méditerranéen et  
au-delà.

L'histoire de la Méditerranée médiévale ne se résume pas à des affrontements perpétuels; elle est aussi marquée par des périodes de paix et d'échanges diplomatiques intenses. Un mince fil séparait la guerre et la paix. Comment passait-on de la préparation, de l'organisation et de la conduite de la guerre à des relations pacifiques? Cette thématique s'inscrit dans un ensemble disparate, l'Occident, Byzance et l'Islam, avec des sociétés et des idéologies distinctes, tout en étant liées entre elles par les échanges, les contacts et les communications multiples. L'ouvrage porte sur les transitions entre la guerre et la paix, sur les croisés répondant à l'appel de la propagande pontificale, les *gāzī* mobilisés par le *ǧihād*, les eunuques byzantins qui se retrouvaient sur tous les fronts. La guerre signifiait aussi organiser la défense en temps de paix. La Méditerranée et ses milliers de kilomètres de côtes se sont hérissés de fortifications, de *ribâts* et de bases navales. La question des négociations occupe le cœur du volume. Elle témoigne de l'intérêt de l'historiographie actuelle pour l'étude de ce moment emblématique d'échanges diplomatiques, comme entre Venise et les Ottomans. À Byzance où prédominait l'idéologie de la paix comme fondement chrétien de l'Empire, la négociation n'avait parfois d'autre issue que la guerre. Pour magnifier le temps de paix les cadeaux diplomatiques se répandaient dans toutes les cours de la Méditerranée médiévale.

### En couverture

Ambassadeurs castillans  
négociant une alliance  
avec le calife almohade Abū  
Hafs Umar al-Murtaḍā, Madrid,  
Bibliothèque du monastère  
de l'Escorial, MS. T. I. 1, Cantigas  
de Santa María, 181.

*Élisabeth Malamut est professeur émérite à l'université d'Aix-Marseille. Elle est spécialiste des relations politiques et culturelles de Byzance.*

*Mohamed Ouerfelli est maître de conférences en histoire médiévale à l'université d'Aix-Marseille. Il est spécialiste des échanges diplomatiques et commerciaux dans le monde méditerranéen médiéval.*



Presses  
Universitaires  
de Provence



Éditions



26 €